Décision 12-D-19 du 26 septembre 2012

relative à des pratiques dans le secteur du blanchiment et de l'éclaircissement des dents

Posted on: 01 octobre 2012 | Secteur(s) :

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Point Sourire, Fédération Française de l'Eclaircissement Dentaire (FFED), B comme Blanc
Dispositif(s)	Rejet
Entreprise(s) concernée(s)	Ordre national des chirurgiens-dentistes (ONCD), Confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD), Association dentaire française (ADF)

Lire

le texte intégral de la décision
170.39 Ko